



# EL DORADO CLUB

MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PECHEES SPORTIVES



Procès-verbal de la réunion du CA du 07/02/2019

Membres présents :

DELÉPINE Serge, GAUTIER Régis ,MORIZOT Joël , KONARKOWSKI Michel , PHILIPPE Alain , VALTON Alain.

Membres excusés : GOARDOU Brice , LE VANNIER Christian, POLEWIEZ Alain,

Membre absent : LAUNAY Jean.

Régis GAUTIER , Président, ouvre la séance à 14h30.

Il rappelle l'ordre de jour prévu :

1. Approbation définitive du PV de la réunion du 22 janvier 2019.
2. Présentation des nouveaux membres du CA.
3. Examen du règlement intérieur.
4. Organisation du « Challenge Dorades 2019 ».
5. Participation au Salon des Pêches en Mer de Nantes 2019 .
6. Questions diverses.

En préambule, Régis GAUTIER informe le CA des évènements ayant suivi la décision prise lors de la dernière réunion de ne pas renouveler l'adhésion de Bernard VINCHES.

Il donne lecture de la lettre que lui a adressée ce dernier :

En réponse à votre recommandé reçu le 24/01/2019, je suis désolé de vous renvoyer à l'article 14 du code de procédure civile.

« Nulle partie de peut être jugée sans avoir été entendue ou appelée »

Dans le cas ou vous auriez un doute, je vous renvoie de plus, à l'article 8 de nos statuts alinéa 03 ;

« La radiation prononcée par le Conseil d'Administration, pour motifs graves ; l'intéressé ayant été invité à faire valoir ses droits à la défense auprès de ce dernier. »

Il présente ensuite la réponse qu'il lui a faite, considérant que ce dernier n'avait pas compris le sens du courrier qui lui avait été adressé :

J'ai bien reçu votre courrier ou vous faites référence à l'article 14 du code de procédure civile et l'article 8-03 des statuts de notre association.

Votre adhésion à notre association arrivait à échéance au 31 décembre 2018, l'association est tout à fait libre de refuser le renouvellement de l'adhésion d'un membre, cela est d'ailleurs précisé dans nos statuts à l'article 6-03 qui stipule que :

« Le conseil d'administration peut refuser une adhésion ou son renouvellement sur la base des présents statuts et avec avis motivé aux personnes intéressées ».

Dans le cas qui vous concerne, c'est exactement ce qui a été fait et c'est par erreur que vous invoquez l'article 8-03 de nos statuts concernant la perte de qualité de membre et qui stipule que :

« la radiation prononcée par le Conseil d'Administration, pour motifs graves ; l'intéressé ayant été invité à faire valoir ses droits à la défense auprès de ce dernier. »



# EL DORADO CLUB



MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PECHEES SPORTIVES

A la date du 22 Janvier 2019 votre adhésion n'avait pas encore été renouvelée, et c'est pour cette raison que l'association a appliqué l'article 6-03 de ses statuts.

Il indique ensuite qu'il a été contacté par Rodolphe MICHAUD ,responsable du « Pôle animation de la vie locale – Espace Camille Flammarion » de Pornichet qui lui a fait part de la visite d'un groupe de 4 personnes ( B VINCHES , D BAHIN , A POLEWIEZ , JL SABOURIN) venu lui présenter et enregistrer une nouvelle association « Pornichet Pêche en Mer ».

Il signale que cette association avait été créée en 2009 par D BAHIN - qui en était d'ailleurs le seul membre –pour organiser des sorties de pêche en mer ce qui lui avait causé quelques soucis , en particulier, avec Bruno BOSSEUR, guide de pêche professionnel.

Il indique ensuite qu'il avait fait parvenir à Rodolphe MICHAUD les PV des CA du 4 décembre 2018 et du 22 janvier 2019 ainsi que celui de l'AGE du 13 janvier 2019 et que ce dernier l'avait remercié pour ces informations très détaillées et très instructives « sic ».

Il ajoute qu'il a appris que ce nouveau club était représenté à l'AG de la Commission Régionale Mer de la FFPS ,par Y VINCHES, D BAHIN, et M CORRÉ ,qui s'est tenue dimanche dernier à Saint-Brévin et que ces derniers ne se sont pas privés de dénigrer notre Club.

Il précise que sur le site de la Commission Régionale Mer de la FFPS figure l'organigramme ci-après de ce « nouveau club » :

Président : Yann Vinches (par ailleurs nommé responsable régional « haute mer »....).

Secrétaire : Didier Bahin

Trésorier :Alain Polewicz

Il fait remarquer que ce dernier s'était excusé de ne pouvoir assister à la présente réunion et qu'il n'avait donc pas eu la franchise de nous faire part de sa démission ( il ne peut être en effet licencié FFPS dans 2 clubs différents).

Michel KONARKOWSKI intervient pour signaler :

-qu'il avait violemment été pris à partie lundi dernier par Bernard VINCHES qui se rendait à la Capitainerie du Port et que ce dernier l'avait menacé de porter plainte pour diffamation suite à l'utilisation du mot « forban » !

-qu' Eric SCHWEITZER l'avait contacté pour lui indiquer qu'Alain POLEWIEZ lui avait téléphoné pour lui présenter son nouveau club.

- que des agios et des frais de commission d'intervention ont failli être facturés au Club car comme les années précédentes Alain POLEWIEZ n'avait pas assez provisionné notre compte courant pour faire face aux chèques qu'il avait émis.

Régis GAUTIER intervient pour signaler que Yann VINCHES l'avait menacé lors de son dernier passage dans notre local.

Alain PHILIPPE souhaite , suite à tous ces évènements, évoquer le bien-fondé du maintien de notre Club au sein de la FFPS.

Régis GAUTIER rappelle que l'AGE du 13 janvier avait démocratiquement décidé du renouvellement de notre adhésion à la FFPS et qu'il serait inconvenant de convoquer une nouvelle AGE. En contrepartie ,il propose que le Club prenne à sa charge une adhésion individuelle à la FNPP pour les adhérents qui le souhaitent.

Alain VALTON fait part au CA de la demande de plusieurs adhérents qui souhaitent que le CA revienne sur l'augmentation du montant de la cotisation 2019 -due au nouveau tarif de la licence FFPS- étant donné que ceux qui ont tout fait pour bloquer le changement de fédération vont quitter le Club.

Régis GAUTIER et Alain PHILIPPE indiquent qu'il est difficile de revenir en arrière et que l'augmentation de 5€ n'est pas significative.



# EL DORADO CLUB



MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PECHEES SPORTIVES

Serge DELÉPINE s'interroge ensuite sur les possibilités de sortie qui resteront aux adhérents suite au départ de plusieurs capitaines.

Un débat s'instaure sur le futur nombre d'adhérents et de capitaines.

Joël MORIZOT signale que les départs annoncés ne changeront pas grand-chose à la vie du Club car la plupart des capitaines partants ne participaient pas au concours interne et n'embarquaient que très peu d'adhérents lors de leurs sorties.

Régis GAUTIER revient sur sa proposition de prendre en charge pour chaque adhérent une adhésion individuelle à la FNPP.

Alain VALTON et Serge DELÉPINE souhaitent connaître les avantages de cette adhésion.

Régis GAUTIER indique que le Club ne restera affilié qu'à la FFPS mais que les adhésions individuelles à la FNPP permettront au Club de s'approcher davantage de cette fédération car il compte bien proposer à nouveau un changement de fédération au mois de novembre prochain.

Il ajoute :

-que la FFPS forte de ses 23 000 membres a beaucoup plus de relations avec les instances nationales et européennes en charge de la pêche de loisir que la FFPS.

-que chaque adhérent recevra un bulletin trimestriel.

-que les capitaines se verront délivrer une autorisation de pêche du thon rouge en no kill sans avoir à régler des frais administratifs comme cela se passe à la FFPS.

*La proposition précitée est adoptée à l'unanimité.*

Régis GAUTIER indique qu'il souhaite que la future AGE soit déconnectée de l'AGO et organisée au mois de novembre de manière à ce que seuls les adhérents à jour de leur cotisation puissent voter.

Joël MORIZOT signale que cela ne changera pas grand-chose cette année car tous les opposants au changement de fédération ne seront plus au Club.

Alain PHILIPPE intervient pour signaler qu'une modification des statuts s'impose car il considère que la règle des 2/3 pour les votes lors d'une AGE est pénalisante.

Joël MORIZOT répond que cette règle lui semble appropriée lorsqu'il s'agit de traiter des principes fondamentaux du Club.

Régis GAUTIER indique que de toute façon une modification des statuts sera nécessaire en cas de changement de fédération, l'affiliation à la FFPS figurant dans nos statuts actuels.

Il ajoute qu'il conviendra de reprendre article par article les statuts actuels pour éviter tout problème à l'avenir.

Il rappelle ensuite que ce sont les statuts actuels qui lui ont permis de démettre Alain POLEWIEZ de ses fonctions et au CA de prendre la décision de ne pas renouveler l'adhésion de Bernard VINCHES.

Suite à ce préambule il est décidé de revenir à l'ordre du jour.

## **1.Approbation définitive du PV de la réunion du 22 janvier 2019.**

Le projet de PV est adopté par 5 voix sur 6, Joël MORIZOT s'étant abstenu.

## **2.Présentation des nouveaux membres.**

Régis GAUTIER souhaite que Joël MORIZOT et Christian LE VANNIER reprennent en main le dossier « Sorties et concours ».



# EL DORADO CLUB

MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PECHEES SPORTIVES

Il signale que par le passé un calendrier des différentes activités était établi en début d'année ( sortie à Houat et Hoedic , pêche à pied sur le plateau du Four...).

Il souhaite que des sorties de ce type soient remises en place.

Joël MORIZOT s'engage à réactiver la commission ad-hoc avec l'aide de Christian LE VANNIER et de Michel KONARKOWSKI afin d'établir un calendrier.

Alain VALTON souhaite que tous les adhérents ayant participé à au moins 3 manches du Concours Interne soient récompensés ne serait-ce que par une bobine de fil.

Régis GAUTIER indique que le Club possède une grande quantité de petits accessoires qui pourraient être utilisés à cette fin.

Il ajoute regretter le fait que de nombreux adhérents ne font pas profiter le Club de leurs connaissances.

Il propose ensuite ,compte tenu de la situation ( démission à venir de Brice GOARDOU, démission inévitable d'Alain POLEWIEZ, absence de nouvelles de Jean LAUNAY), de coopter Eric SCHWEITZER pour compléter notre CA.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **3.Examen du Règlement Intérieur.**

Il est procédé à l'examen du Règlement Intérieur article par article.

Des modifications sont proposées ( cf Règlement Intérieur 2019 annexé , modifications surlignées en jaune).

Régis GAUTIER soumet au vote du CA le règlement intérieur modifié.

*Ce nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.*

### **4.Organisation du Challenge Dorades 2019.**

Régis GAUTIER réaffirme qu'il souhaite que notre « Challenge Dorades » ne soit plus un concours fédéral mais un concours open ,c'est-à-dire ouvert à tous, avec un classement par équipage et non plus un classement individuel.

Une discussion s'engage ensuite sur les moyens de contrôle pour éviter toute fraude.

Joël MORIZOT indique qu'il considère qu'un changement de bateau pour les commissaires entre les 2 manches est indispensable surtout si des prix de valeur sont attribués.

Régis GAUTIER propose ,pour ne pas revenir à un tirage au sort, de demander aux concurrents de marquer les poissons pêchés lors de la 1<sup>ère</sup> manche (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale).

Alain VALTON intervient pour signaler qu'un pêcheur s'est vu obligé par les Affaires Maritimes , l'an dernier , de marquer les dorades pêchées.

Régis GAUTIER répond qu'à sa connaissance seuls les pagres et les dorades royales doivent être marqués.

Il fait ensuite les propositions suivantes :

-un équipage pourra être constitué soit par un capitaine et 2 équipiers tous pêcheurs soit par un capitaine non pêcheur et 3 équipiers pêcheurs, un des équipiers étant chargé dans les 2 cas de remplir la fiche « commissaire » prévue.

- la pesée sera maintenue pour conserver l'esprit convivial antérieur avec la distribution du poisson au bénéfice de la SNSM

- des prix seront offerts comme par le passé.

(A ce propos Alain VALTON et Alain PHILIPPE s'opposent à des prix en numéraire).

-le déroulement de l'épreuve sera le même que par le passé (horaires, zone de pêche).



# EL DORADO CLUB



MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PECHEES SPORTIVES

-une publicité du Challenge pourra être organisée contrairement aux années précédentes où seuls les licenciés FFPS pouvaient s'inscrire.

*La proposition d'organiser un Challenge Dorades Open est adoptée.*

Il signale qu'il a reçu un courrier du SKÄL Club qui nous invite à participer aux différentes rencontres amicales ou challenges (Spécial Congres ,Spécial Sparidés, Trophée des Pays de Loire, Challenge Thon 2019) organisés cette année et qui nous confirme la participation de plusieurs équipages à notre Challenge Dorades (open).

Régis GAUTIER rappelle que le passé l'EL DORADO organisait aussi un concours spécial congres. Il ajoute que la zone de pêche concernée par ce type de concours n'est pas très éloignée et va de la Pointe de Penchâteau à Basse Noire.

## **5.Participation au Salon des Pêches en Mer de Nantes 2019 .**

Régis GAUTIER signale que le passage d'un Challenge Dorades Concours Fédéral à un Challenge Dorades Open nous permettra d'axer notre stand sur cette manifestation ce qui n'était pas le cas l'an dernier.

Un planning provisoire est ensuite élaboré :

Jeu di soir (installation) : Régis GAUTIER ,Michel KONARKOWSKI, Alain PHILIPPE, Alain VALTON.

Vendredi : Alain PHILIPPE, Joël MORIZOT, Eric SCHWEITZER

Samedi : Christian LE VANNIER

Dimanche ( + démontage) : Régis GAUTIER ,Serge DELÉPINE

Régis GAUTIER indique qu'il fera appel à des bénévoles dès demain.

## **6. Questions diverses.**

Il est demandé à Michel KONARKOWSKI d'adresser un email aux adhérents susceptibles de renouveler leur adhésion pour leur demander une confirmation.

Alain VALTON demande à ce que les emails envoyés par le Club le soient en CCI.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h00.

Le Président

Le Vice-président/Secrétaire

Régis GAUTIER

Michel KONARKOWSKI